

Zone de loisirs de Ponts-es-Bigots • Présentation du projet à la population

Les riverains de la rue du Mené s'insurgent



« Les suggestions seront prises en compte », promettait Gérard Huet en début de réunion. Les riverains de la rue du Mené étaient là pour ça !

L'avant-projet d'aménagement de la zone de loisirs de Ponts-es-Bigots a été présenté en réunion publique. De nombreux riverains présents ont défendu la circulation à double sens rue du Mené.

« Nous n'avons pas le choix, le camping n'est plus aux normes, déclarait le maire Gérard Huet au début de la réunion de présentation du projet d'aménagement de

zone de loisirs à la population. Nous avons demandé une prolongation à la préfecture pour pouvoir encore l'ouvrir cet été. »

Alors, puisqu'il faudra faire des travaux pour que Loudéac conserve son camping, la municipalité a décidé de demander une étude très complète des aménagements possibles de Ponts-es-Bigots : cela va de la simple rénovation du parcours sportif à la réalisation d'une piscine, en passant par la mise en sens unique de la rue du Mené...

Relier le centre-ville à l'étang

Pour aller du centre-ville à Ponts-es-Bigots, la rue du Mené devrait subir de grands bouleversements. « Nous avons opté pour une voie unique », indiquaient Xavier Hoeckman du cabinet Saunier et l'architecte paysagiste Dominique Taillebois.

La chaussée pourrait être divisée en trois parties : une voie unique pour les véhicules, dans le sens centre ville-étang, une voie pour cyclos et rollers et deux grands trot-

toirs pour les piétons. Des végétaux seront plantés pour délimiter les zones, absorber une partie des gaz émis par les véhicules et parfumer la rue.

« La rue du Mené en voie unique, c'est ridicule, lançait Marcel Glon, évoquant la circulation des particuliers qui devront faire un grand détour, comme des professionnels dont un garagiste automobile et un transporteur routier.

« Est-ce qu'un garage et du transport mérite que l'on ne fasse rien à Ponts-es-Bigots », explosait le maire avant de trancher, « elle ne sera pas à double sens ». Puis, atténuant sa prise de position, il interrogeait Michel Béchamp, sur une éventuelle solution. Pour conserver le double sens, « il faudrait cinq à six mètres de plus d'emprise, expliquait le responsable des services techniques de la ville. « L'expropriation de terrains le long de la voie pourrait être une alternative », avançait Xavier Hoeckman.

Pour Jean-Paul Pichard, de l'opposition municipale, le sens unique rue du Mené pourrait nuire à l'urbanisation de la zone. « Que va devenir la zone classée 5 NAs ? »

« Cette zone d'une douzaine d'hectares et d'une quinzaine de parcelles peut bénéficier d'un autre

accès », rappelait le premier adjoint, Christophe Le Ho, insistant sur le fait que le classement en zone à urbaniser était ancien.

« On pourrait justement réfléchir à l'aménagement de cette zone », suggérait Jean-Paul Duault, conseiller municipal de la minorité. Il laissait entendre que l'ouverture d'une route de liaison entre la rue du Mené et la rue de Bodin pourrait être une solution pour éviter un long détour aux riverains.

Pas pour les poids lourds

Au bout de la rue du Mené, pour permettre aux piétons et cyclistes de traverser en toute sécurité la RD 700, la chaussée du pont (n°10 sur le plan) pourrait être réduite à une voie pour les véhicules. Un système alternatif de priorité

serait alors instauré.

« Pour la sécurité, il faut réduire le flux de circulation et la vitesse le long de l'étang. J'estime que les véhicules lourds doivent prendre la RN 164 », affirmait Xavier Hoeckman.

Un des objectifs est aussi de favoriser la liaison entre la zone de loisirs et Saint-Guillaume où se trouvent : le centre équestre, le futur centre d'accueil touristique (restauration, cuisine, hébergement) à l'emplacement du site actuel du centre aéré ; l'une des entrées de la forêt. Un système identique à celui sur la RD 700 est préconisé pour le pont au-dessus de la RN 164 (n°11).

Piétons et vélos pourraient alors plus aisément rejoindre l'étang par le sentier, déjà existant, qui sera réaménagé.

Véronique Bonnet



Une zone de circulation pour les piétons et les vélos sera aménagée sur le pont au-dessus de la RD 700.

Priorité au camping • Un projet très complet et très séduisant

Entre chantier urgent et travaux à long terme

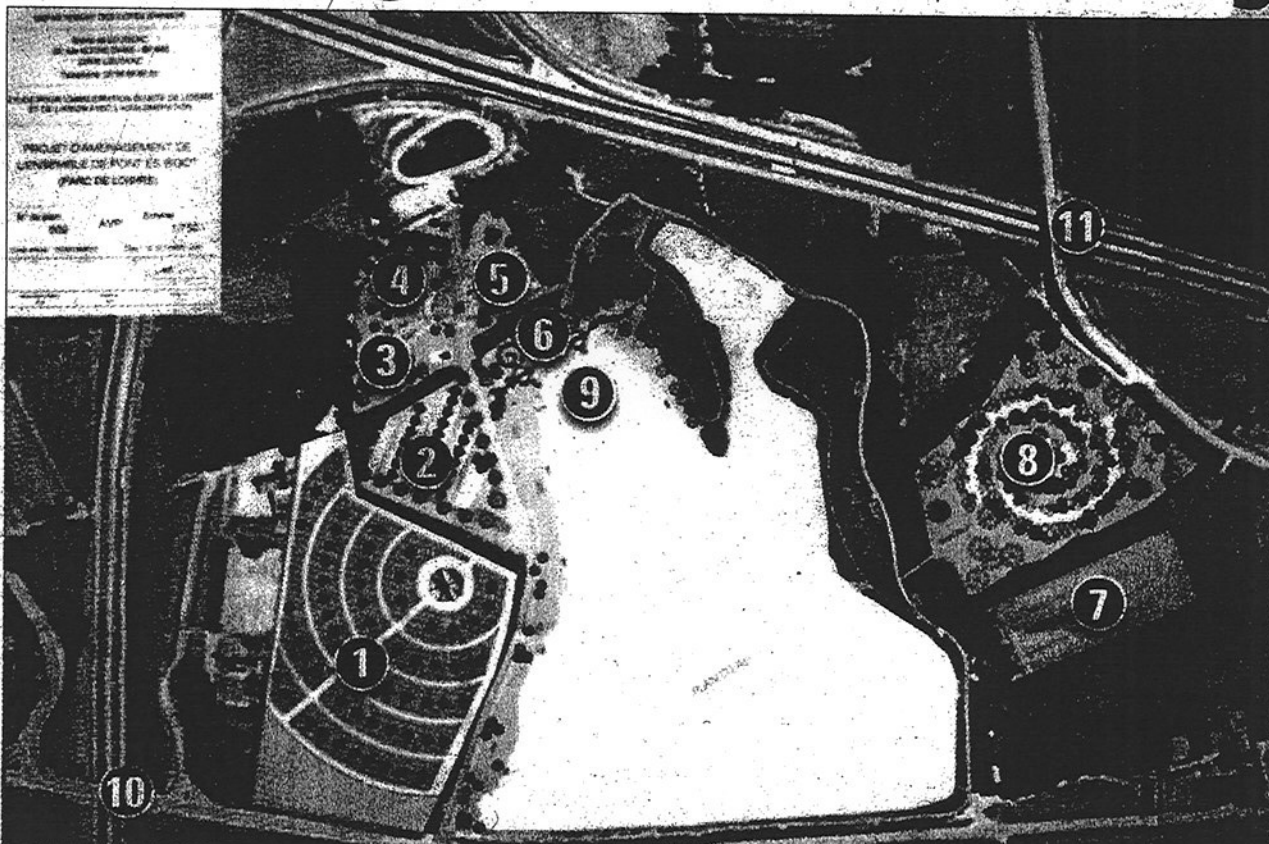
Principale cible du projet, le camping sera déplacé de la zone inondable vers la butte située derrière la ligne de conifères. Ceux-ci seront abattus. Le reste des aménagements se fera peu à peu ou pas du tout.

Le camping (1) pourra contenir jusqu'à 159 emplacements, mais dans un premier temps une centaine seulement seront aménagés pour répondre dans l'immédiat aux normes deux étoiles.

Des emplacements spécifiques seront réservés aux camping-cars, aux mobile-homes, aux caravanes et aux tentes. Pour répondre aux obligations en matière d'environnement, les eaux de ruissellement seront récupérées pour l'arrosage du site. De plus, le bâtiment comportant l'accueil et les sanitaires sera équipé de panneaux solaires pour être autonome en énergie.

« Plutôt qu'un tel terrain de camping, ce qui manque aux Loudéaciens, c'est une salle de réunion pour les familles », avançait un participant à la réunion. « A l'origine, nous avions inclus une salle dans le projet, c'était séduisant », indiquait le premier adjoint, Christophe Le Ho. L'idée a été abandonnée pour des raisons financières et l'aménagement d'une telle salle à Saint-Guillaume. « Mais ce n'est pas forcément exclu... »

Un parking (2) sera créé à l'emplacement actuel des jeux pour enfants et d'une partie du camping. Il sera enherbé pour éviter d'avoir sur le site une grande zone bitumée et grise.



La zone de loisirs de Ponts-es-Bigots est au cœur d'un réseau routier très dense : RN 164 au nord, RD 700 à l'ouest, ancienne RN au sud et liaison avec la forêt à l'Est. (plan : cabinet Saunier de Rennes)

Sports et nature

Le pré situé entre les deux lignes d'arbres pourrait accueillir un terrain multisports : foot, volley, handball, basket et éventuellement un anneau pour les rollers (3) ainsi que sept jeux de boules et pétanque (4). Situés juste à côté, les deux cours de tennis seront rénovés (5). La partie du camping, en bord d'étang, sera

transformée en jardin botanique (6) avec essentiellement des plantes locales dont de nombreuses aquatiques. « Cela va dans le sens de la première fleur obtenue par la commune et aura en plus un but pédagogique », soulignait Xavier Hoeckman.

Le parcours de santé sera rénové avec de nouveaux agrès testés par un kinésithérapeute. Le terrain de tir à l'arc (7) sera

mis aux normes au niveau national, concernant l'entraînement, et non d'éventuelles compétitions qui demandent des infrastructures plus complètes (vestiaire, salle...).

Pour plus tard

A l'est de l'étang, une zone consacrée au paint-ball (8) pourrait aussi être créée avec des buissons et bouquets d'arbres en lieu et place des éléments en

plastique habituellement employés, jugés inesthétiques. « Les peintures utilisées pour le paint-ball partent facilement à l'eau et ne devraient donc pas dégrader les végétaux, déclarait Dominique Taillebois. Nous avons aussi pensé à une piscine naturelle ». Mais le choix de cette réalisation (9) reste actuellement tout à fait hypothétique ; par contre le désensave-

ment de l'étang est programmé. Cependant, en dehors du « plus attractif » que la baignade apporterait à la zone, son intérêt réside dans l'utilisation de plantes aquatiques pour le traitement des eaux.

Et le feu d'artifice ?

Après avoir exprimé son mécontentement que la minorité n'ait pas été associée à la préparation du dossier, Robert Rault soulevait quelques questions.

« Ou se déroulera le feu d'artifice ? » La place occupée habituellement par le public en bord d'étang pourra toujours l'être.

« Et la fête du sport ? » Une zone située au nord du futur paint-ball et à côté du chemin qui permet de rejoindre Saint-Guillaume restera libre.

« Un bon projet »

« La politique de ce projet est de rester dans la mesure insistait Xavier Hoeckman, ce n'est pas pour du grand tourisme comme à Guerlédan par exemple. »

Pour Jean-Paul Duault, de la minorité, « c'est un bon projet. J'ai participé à plusieurs réunions, tout a été considéré au maximum de ce qui pouvait être fait. » Maintenant il faut continuer à en discuter, « cela ne se fera pas en un an. Il restera des terrains disponibles pour faire face aux éventualités ».

Gérard Huet se déclarait « entièrement d'accord » avec Jean-Paul Duault.

Véronique Bonnet
• Le chantier devrait coûter au minimum 4 millions d'€.